



COMMUNE DE CORNAUX

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la reprise des actifs de la Commune de Cornaux par le Syndicat de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN)

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1. INTRODUCTION

La Commune de Cornaux est fournie en eau potable depuis deux provenances bien distinctes. La première est la source de La Prévôtée qui se situe à la limite communale avec St-Blaise. La seconde qui palie au manque d'eau de la source précitée, est le branchement de la commune sur le réservoir de l'Essert propriété du Syndicat de la Communauté des Eaux Neuchâteloise (CEN).

Au cours des années 1980 et ss la commune de Cornaux a participé avec les communes de Cressier, Hauterive et Saint-Blaise à la création de l'Association de la Communauté des Eaux Neuchâteloise CEN.

Au cours des années 2013 et ss, les communes de La Tène et du Landeron ont participé aux discussions pour intégrer la Communauté.

Toutefois, la commune de La Tène s'est retirée du projet en 2018. Les cinq communes restantes ont alors poursuivi les discussions et ont créé le Syndicat de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN) afin de mettre à jour et d'agrandir le réseau de transport et d'amenée d'eau achetée à la Ville de Neuchâtel.

Le Syndicat a transformé et agrandi le réseau des conduites d'eau pour alimenter la commune du Landeron tout en construisant un réservoir conséquent au-dessus de Frochaux au lieu-dit «Les Esserts».

2. SITUATION ACTUELLE

Le Syndicat de la CEN, lors de sa création a demandé aux communes membres de voter les crédits nécessaires pour la réalisation des infrastructures prévues. Les calculs pour chaque commune ont été basés sur différentes clés de répartition.

Ainsi pour Cornaux, en date du 08.03.2016 un premier crédit d'investissement de CHF 416 000.00 a été accepté par votre Autorité. En date du 04.06.2018, un crédit complémentaire a été accepté pour un montant de CHF 137 000.00. Finalement un dernier crédit de CHF 40 000.00 a été voté en date du 19.06.2023.

La totalité des crédits votés par la commune de Cornaux s'élève à CHF 593 000.00 à fin 2024, la commune a reçu pour CHF 367 384.00 de subventions, ce qui porte une valeur des crédits actuels à CHF 183 461.00 figurant au bilan 2024.

Afin d'avoir une situation plus saine et un fonctionnement plus aisé, le Syndicat de la CEN a décidé de reprendre les actifs des communes membres, valeur au 31.12.2024. Pour ce faire, il a été nécessaire d'effectuer une synthèse des actifs à reprendre auprès des communes membres. À cet effet, il faut se reporter à la « Notice pour reprise des actifs » établie par le Conseil intercommunal du Syndicat et mise en annexe du présent rapport.

Pour la commune de Cornaux, après déduction des subventions accordées et reversées à la Commune, (voir tableau dans la notice) **c'est un montant de CHF 185'300.00 qui est proposé** pour la reprise des actifs corbonetchs.

3. CONCLUSION

La reprise des actifs des communes membres du syndicat ne pourra intervenir que si l'arrêté du syndicat de la CEN relatif à ladite reprise est entré en vigueur et que si toutes les communes membres valident ladite reprise.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Cornaux, le 26 mai 2025

LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe(s) : ment.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
COMMUNE DE CORNAUX

ARRETE

relatif à une cession d'actifs à la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN)

du 23 juin 2025

Le Conseil général

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le rapport du Conseil communal du 26 mai 2025,
Entendu le rapport de la Commission financière,

Considérant que l'alimentation en eau de secours de la Commune de Cornaux est assurée
par le Syndicat intercommunal de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN),

Considérant que les équipements nécessaires à l'exercice de sa mission par la CEN doivent
être cédés par les communes membres du Syndicat à ce dernier,

Sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier – Le Conseil général valide la cession des actifs relative à l'extension du réseau
de la CEN, figurant au bilan de la commune de Cornaux à une valeur comptable de
CHF 183 461.00 au 31 décembre 2024, au Syndicat intercommunal de la Communauté des
Eaux Neuchâteloises (CEN) pour un montant de CHF 185 300.00.

Art. 2 - Le présent arrêté ne sera exécutoire que si l'arrêté du Syndicat de la CEN relatif à ladite
reprise est entré en vigueur, et que l'ensemble des communes formant la Communauté des
Eaux Neuchâteloises (CEN) acceptent également la cession des actifs qui leur a été présentée.

Art. 3 - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui deviendra
exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

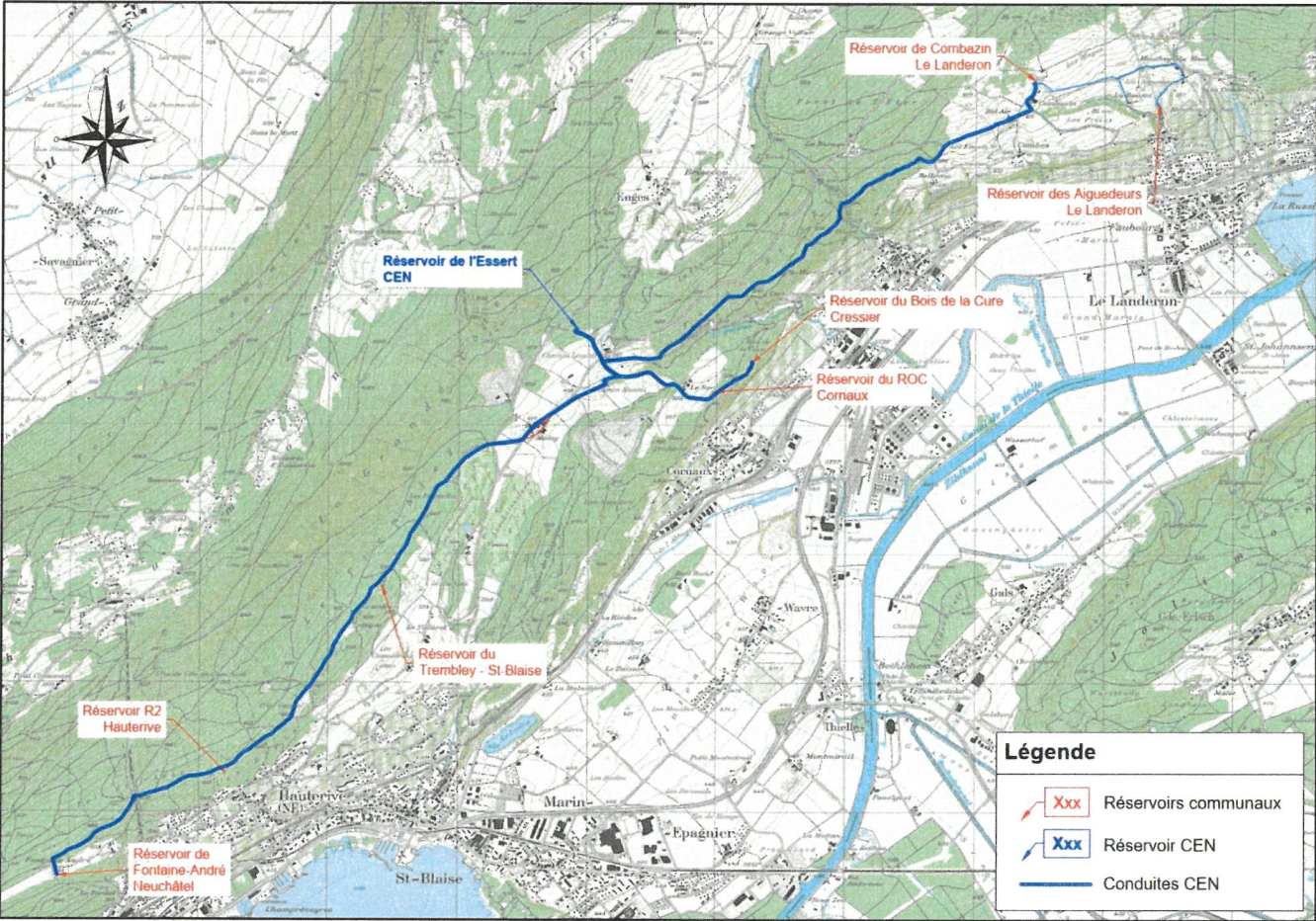
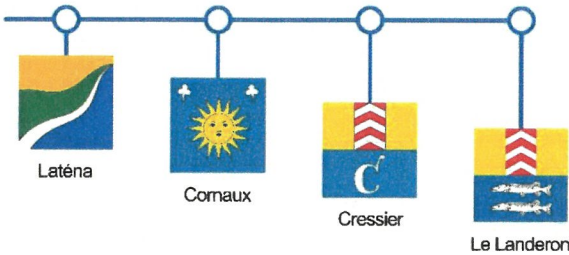
Le président,

Le secrétaire,

Cédric Divernois

Willy Schärer

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA
COMMUNAUTÉ DES EAUX NEUCHÂTELOISES (CEN)



NOTICE POUR REPRISE DES ACTIFS

AVRIL 2025

LE RÉSEAU DE LA CEN EN QUELQUES MOTS ET CHIFFRES CLÉS

Le réseau d'une extension de près de 13 km peut desservir en eau d'appoint et de secours toute la région de l'Entre-deux-Lacs. Il a une capacité de délivrer 2'000 m³/j en temps normal et jusqu'à 7'000 m³/j en temps de crise pour subvenir à des besoins urgents d'approvisionnement en eau et pallier des risques identifiés.

Il permet d'assurer la défense incendie de six hameaux situés au-dessus des réservoirs communaux (Le Malley – Frochaux – Le Creux-des-Raves – Bellevue – Combazin) et compense un déficit de plus de 750 m³ de réserves incendie dans les réservoirs.

Tous les travaux qui viennent de s'achever ont contribué à atteindre ces objectifs ambitieux :

- une station de pompage intégrée au réservoir de Fontaine-André
- un réservoir de 2'200 m³ au-dessus du hameau de Frochaux
- des conduites de transport d'eau sur 6 km pour étendre le réseau existant
- un système de télégestion pour piloter les installations
- des systèmes d'admission et de régulation dans chacun des réservoirs communaux

Pour atteindre la pleine puissance, il reste encore à attendre l'augmentation de la capacité de pompage entre les réservoirs du Plan et celui de Fontaine-André qui devrait intervenir d'ici à 2028, lorsque la Ville de Neuchâtel aura réalisé les nouvelles installations techniques. Indépendamment de cela, le réseau est pleinement opérationnel et exploité professionnellement par un mandataire.

BUDGETS

Ce sont les communes membres de la CEN qui ont financé l'ensemble des études depuis le début des années 2000 et les travaux dès 2020. Pour cela, une succession de crédits ont été adoptés. Ils l'ont été par le biais des compétences des exécutifs communaux ou, pour les plus importants, par les législatifs. Ainsi le budget total alloué s'élève à **CHF TTC 9'924'000.-**

La ventilation entre les communes est basée sur les multiples clés de répartition approuvées dans les différentes étapes de la mise en œuvre du projet.

	Hauterive	St-Blaise	Cornaux	Cressier	Landeron*	Canton**	TOTAL [CHF TTC]
Crédits [CHF TTC]	276'000	322'000	593'000	788'000	7'517'000	428'000	9'924'000

* Composition de 5 crédits (étude 24.10.13 ; réservoirs Aigudeurs et Combazin 18.02.16 ; CEN 21.06.18 et 22.06.23)

** Crédit Cantonal pour le maintien du dimensionnement suite au retrait de La Tène

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DES EAUX NEUCHÂTELOISES

Après approbation par les législatifs communaux, le syndicat a été constitué lors d’une assemblée qui s’est tenue le 25 septembre 2019 au Landeron. Il a pour but d’acquérir de la Ville de Neuchâtel et/ou d’autres fournisseurs, l’eau nécessaire aux membres de la CEN, d’en assurer le transport, le stockage et de pourvoir au bon fonctionnement et à l’entretien des installations techniques aménagées à cet effet.

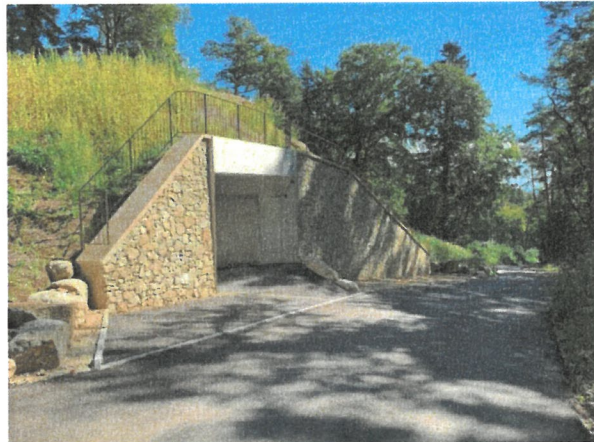
Jusque-là, les investissements ont été consentis par les communes et le syndicat n’est pas propriétaire des infrastructures récentes, hormis pour un petit tronçon de 300 m dans le secteur du Maley où la conduite de transport a été réfectionnée et détournée sous la RC.

L’objectif de cette reprise d’actifs communaux est que le syndicat devienne propriétaire de l’ensemble des installations, qu’il les entretienne et qu’il les développe à l’avenir.

L’INVENTAIRE DES INSTALLATIONS

Il figure en annexe et se décompose en cinq types d’objets :

- A. Un réseau de conduites de transport de près de 13 km
- B. Un réseau de câbles cuivre et de fibre optique pour la télégestion
- C. Un câble d’alimentation électrique et le raccordement télécom
- D. Un réservoir d’une capacité de stockage de 2'200 m3
- E. Des équipements d’admission dans les réservoirs communaux



Réservoir de l’Essert



Les investissements à Fontaine-André sont des contributions à la modernisation d'ouvrages qui restent propriété de la Ville de Neuchâtel.

Les investissements à Combazin et aux Aiguedeurs ont été réalisés en synergie avec l’ensemble des travaux CEN mais ces ouvrages restent propriété de la Commune du Landeron.

SITUATION FINANCIÈRE À FIN 2024

Pour le développement du projet d’extension et la réalisation des travaux, des dépenses ont été enregistrées depuis 2004. Les Communes y ont contribué soit par ventilation directe des factures, soit par l’intermédiaire de demandes d’acomptes.

Le total des **dépenses effectives de la CEN*** s’élève à **CHF TTC 8'522'165.-**

Le total des **paiements effectués par les Communes*** s’élève à **CHF TTC 8'752'965.-**

L’**équilage** entre les comptes communaux et ceux du syndicat consiste donc en une redistribution de **CHF TTC 230'800.-**

Des subventions ont été versées par le Canton sous forme d’acomptes et déjà redistribués aux Communes. Le total des **subventions*** versées s’élève à **CHF TTC 3'560'862.-**

Avec les différentes clés de répartition, spécifiques à chaque objet, des acomptes de subventions déjà versés et d’autres à venir, il résulte un décompte assez complexe, synthétisé comme suit :

SYNTHESES DES ACTIFS A REPENDRE PAR LE SYNDICAT								
DONNEES				COMMUNES CEN				
Objet	Dépenses	Participations	Déductions	Hauterive	St-Blaise	Cornaux	Cressier	Le Landeron
Fontaine - André	1'029'121			99'733	190'116	330'366	408'906	
	FCE		-410'862	-40'156	-75'627	-131'913	-163'166	
Réseau et ouvrages CEN	7'258'862			265'835	308'838	578'583	789'687	5'315'918
	FCE		-2'634'000	-95'690	-112'094	-207'784	-287'070	-1'931'362
	ECAP							
	Avance FCE		-428'000			-53'072	-68'052	-306'876
	Le Landeron		-1'100'000	-107'800	-202'400	-354'200	-435'600	
Projet CEN 2004 - 2016	234'183			11'090	12'227	7'660	8'348	194'857
	FCE		-88'000	-4'136	-4'576	-2'904	-3'168	-73'216
ACTIFS THEORIQUES CEN [CHF TTC]				128'876	116'484	166'736	249'885	3'199'321
EQUILIBRAGE DES COMPTES				-25'432	-1'672	40'030	21'401	196'473
ACTIFS CORRIGES [CHF TTC]				103'444	114'813	206'766	271'285	3'395'795
ACTIFS CORRIGES NETS [CHF HT]				96'049	106'604	191'983	251'890	3'153'013
AMORTISSEMENT GLOBAL				-3'362	-3'731	-6'719	-8'816	-110'355
PROPOSITION DE REPRISE AUX COMMUNES [CHF HT]				92'700	102'900	185'300	243'100	3'042'700

Hypothèses considérées :

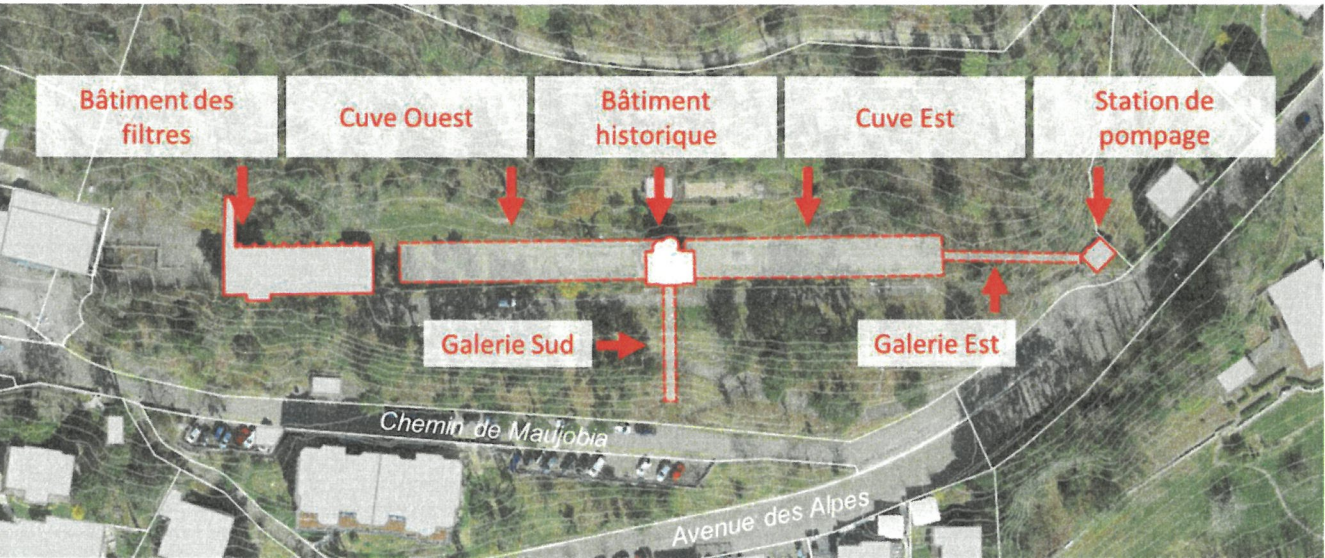
- Base de calcul selon la situation des décomptes internes de la CEN depuis 2004 et les clés de ventilation approuvées
- Équilage entre les acomptes versés, les paiements effectués et la répartition selon les clés
- Amortissement moyen global de 3,5% admis sur les actifs corrigés nets
- Le "pas de porte" du Landeron et les investissements liés aux réservoirs de Combazin et des Aiguedeurs sont déduits
- Les actifs des communes qui ont bénéficié de la redistribution du "pas de porte" sont réduits d'autant
- La TVA considérée est de 7.7%

* hors réservoirs du Landeron (Combazin et Aiguedeurs)

PERSPECTIVES

Dans les crédits adoptés par les Communes dès 2016, une part était dédiée au renouvellement et à l’augmentation de la capacité de la station de pompage du réservoir du Plan située en Ville de Neuchâtel, dans le quartier de Maujobia. L’investissement était devisé à CHF TTC 607'620.- en 2016 et il a été indexé à CHF TTC 650'000.- en 2023. Dans le contexte d’une reprise des actifs communaux basée sur la situation financière à fin 2024, ce ne sont donc plus les Communes qui investiront dans cet objet, mais le syndicat.

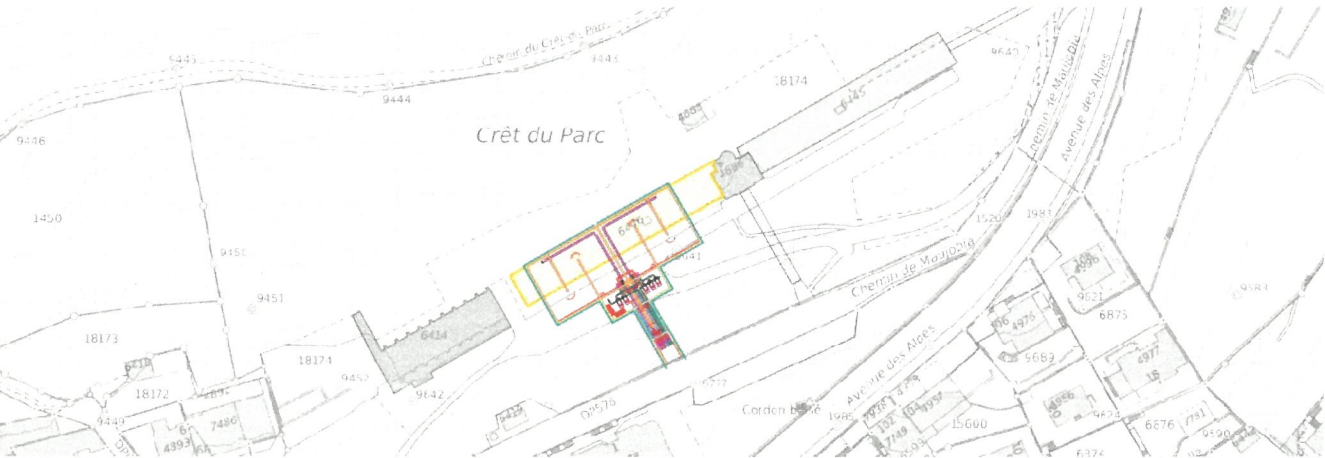
L’installation de pompage nécessaire pour répondre aux besoins à long terme de la CEN s’inscrit dans un projet plus global, porté par la Ville, de reconstruction d’un nouveau réservoir sur le site de l’ouvrage historique, qui date de 1866 et qui ne répond plus aux exigences sanitaires actuelles.



Situation actuelle des ouvrages sur le site du réservoir du Plan

Comme illustré en ci-dessous, il est envisagé de construire un réservoir de 4'000 m³ et une station de pompage en lieu et place de l’actuelle cuve ouest.

L’enveloppe budgétaire totale de ce projet est de CHF HT 7'700'000.- et le législatif de la Ville de Neuchâtel a adopté un crédit de construction de CHF HT 7'100'000 (hors contribution CEN), en juin 2023. Une promesse de subvention cantonale de 40% pour la station de pompage a d’ores et déjà été octroyée par le Canton, la demande de permis de construire va prochainement être déposée et des travaux devraient pouvoir démarrer cette année. Le syndicat devra alors être en mesure d’honorer sa participation qui interviendra sous forme d’acomptes réguliers durant toute la construction.



Futurs réservoir et station de pompage du Plan en Ville de Neuchâtel

INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT DE LA CEN

Pour reprendre les actifs des Communes, honorer les dernières factures d’achèvement du projet d’extension et financer la contribution CEN à l’augmentation de la capacité de pompage au réservoir du Plan, le syndicat doit se doter des crédits suivants :

OBJETS	MONTANTS CHF HT	**CHF TTC
Reprise des actifs aux Communes	3'666'700	3'963'710
Réserve pour finitions, servitudes, indemnités	40'000	43'240
Contribution à la station de pompage du Plan*	602'000	650'770
TOTAL CHF	4'308'700	4'657'720

* La contribution est forfaitaire (CHF TTC 650'000, valeur au 2^{ème} trimestre 2023) avec une indexation automatique basée sur l’indice suisse des prix à la construction pour l’Espace Mittelland

** TVA : 8,1 %

Sur ces montants les subventions devraient s’élever à environ CHF HT 1'100'000 décomposés comme suit :

- CHF HT 860'000 comme solde de subventions à percevoir sur les travaux réalisés (Canton + ECAP)
- CHF HT 240'000 sur la contribution à la station de pompage du Plan (Canton)

Il en résultera un **investissement net d’environ CHF HT 3'210'000.-** pour le syndicat qu’il s’agira ensuite d’amortir.

CONCLUSION

Après plus de 20 ans d’atermoiements dans cet ambitieux projet d’extension de la CEN, la dernière étape, qui vise à rendre le syndicat intercommunal pleinement autonome est imminente.

Pour cela, les législatifs communaux devront accepter la proposition de reprise des actifs par le syndicat et celui-ci devra valider le crédit qui lui permettra de devenir propriétaire des infrastructures et de co-financer l’augmentation de la capacité de pompage du réservoir du Plan pour atteindre la pleine puissance.

Neuchâtel, le 1^{er} avril 2025